**Questionnaire de santé pour le sportif majeur 2025 - 2026**

V***olet à conserver par le licencié*** L’exercice physique pratiqué d’une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d’activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s’il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d’établir l’absence de contre-indication à la pratique d’activités physiques et sportives.

**S’il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions cochez Oui ou Non**

**1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d’un problème cardiaque, d’une d’hypertension artérielle, d’une affection de longue durée (ALD) ou d’une autre maladie chronique ?** **Oui Non**

**2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d’une cause cardiaque ou inexpliquée ? Oui Non**

**3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ? Oui Non**

**4) Éprouvez-vous des pertes d’équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?**  **Oui Non**

**5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ? Oui Non**

**6)Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? Oui Non**

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

• Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l’attestation sur l’honneur ci jointe et la remettre à votre Association La Mistralienne.

• Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu’il vous examine et vous délivre un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre Association La Mistralienne **Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.**

**Volet à remettre à l’association**

**ATTESTATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT MEDICAL.**

Je soussigné M/Mme : .............................................................., né(e) le…………………. Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l’ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison 2025/2026, (**Nom de l’Association à compléter) ……………………………………………………..**

A ………………………………, le ...… /…… /… …**Signature**

**Association La MISTRALIENNE :** 480 Rocade des Playes, Le Lavandin 83140 Six Fours les Plages

Téléphone : 06 13 07 46 81 / 06 87 14 22 79

SIREN 34 17 21 27 72 Email : ditou@wanadoo.fr